

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 mars 2025**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER, Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Danièle BOISTIER arrivée à la délibération n°7

Sabrina FAURE-FONTENAY désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Les procès-verbaux des séances 1 et 2 du 6 février 2025 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante, qui accepte, l'ajout de deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour. La première concerne la cession d'une partie de la parcelle AC349 d'une superficie de 2800 m² à la SCI LA NOUE, la seconde porte sur la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS à la commune d'Avermes.

FINANCES**1- Commune d'Avermes – Reprise anticipée des comptes de résultats 2024**

François DELAUNAY, adjoint aux finances, explique qu'avant de procéder au vote du budget primitif, il convient de reprendre par anticipation les comptes de résultats 2024 de la commune.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation pour la commune, un déficit provisoire en section d'investissement de 499 275,79 euros et de l'affecter à l'article 001 de cette section. En ce qui concerne la section de fonctionnement qui fait apparaître un excédent provisoire de 922 067,71 euros, il propose de l'affecter à l'article 002 de cette section pour un montant budgétaire de 400 748,71 euros d'une part, et à l'article 1068 (excédent capitalisé) de la section d'investissement pour un montant budgétaire de 521 319 euros d'autre part.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2024 pour le budget principal dès le vote du budget primitif 2025.

2- Isléa – Reprise anticipée des comptes de résultats 2024

François DELAUNAY, adjoint aux finances, présente ensuite la reprise anticipée des comptes de résultats 2024 pour Isléa.

Il s'avère que la section d'investissement fait apparaître un excédent provisoire de 10 319,33 euros et propose que ce résultat soit affecté dans son intégralité à l'article « résultat d'investissement reporté » de cette section.

Par ailleurs, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent provisoire de 1,86 euros qu'il propose d'affecter à l'article « excédent de fonctionnement ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2024 pour le budget annexe d'Isléa dès le vote du budget primitif 2025.

3- Portes d'Avermes – Reprise anticipée des comptes de résultats 2024

Pour ce qui concerne le budget annexe des Portes d'Avermes, François DELAUNAY, adjoint aux finances, explique que la section d'investissement fait apparaître un excédent provisoire de 17 777,63 euros qu'il propose d'affecter à l'article « résultat d'investissement reporté ».

En ce qui concerne la section d'exploitation qui fait apparaître un excédent provisoire de 17 187,49 euros, il propose de reporter ce résultat à l'article 002 de la section de fonctionnement. Néanmoins, il précise que les prévisions des dépenses de fonctionnement de 2025 sont inférieures aux recettes, et propose ainsi de reverser la somme de 17 187,49 euros sur le budget principal de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2024 pour le budget annexe des Portes d'Avermes dès le vote du budget primitif 2025.

4- Taux d'imposition 2025

François DELAUNAY, adjoint aux finances, précise qu'il est nécessaire de voter chaque année les taux des contributions directes locales que sont les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Il précise que depuis 2023, il convient également de voter le taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Il propose une reconduction des taux d'imposition applicables pour l'année 2025 à l'identique de ceux définis en 2024, à savoir :

- Taux foncier bâti : 39,41 %
- Taux foncier non bâti : 35,24 %
- Taux d'habitation des résidences secondaires et logements vacants 16,86 %

Monsieur le Maire précise que tant que cela est possible il est bien de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire et de fixer les taux d'imposition applicables en 2025 comme énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des bases d'imposition pour 2025 (Etat 1259) dès qu'il sera transmis par la DGFIP.

5- Actualisation d'une autorisation de programme / crédit de paiement existante Reconquête du Centre-Ville Centre-Bourg (RCVCB)

François DELAUNAY, adjoint aux finances rappelle que le dispositif de reconquête du centre bourg centre-ville a débuté en 2021 et qu'il s'achèvera cette année.

Il précise qu'il est nécessaire de prendre en compte l'évolution de l'autorisation de programme qui passe de 3 128 876 euros à 3 215 416 euros soit une révision de + 86 540 euros. Les crédits de paiement pour 2025 sont fixés à 1 467 677 euros.

Il précise que les crédits de paiement non consommés sont automatiquement reportés sur l'exercice suivant.

Monsieur le Maire souligne que ce programme a permis la réalisation de nombreux travaux d'aménagement du centre-ville. Il insiste également sur la souplesse qu'offrait ce contrat, permettant un réajustement annuel des projets et l'intégration de nouvelles opérations. Toutefois, il regrette qu'aucune nouvelle version de ce contrat ne soit prévue à ce jour et même si d'autres

dispositifs seront vraisemblablement proposés par le Département, ils ne seront certainement pas aussi souples.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants actualisés de l'autorisation de programme relative à l'opération RCVCB, précise que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice N+1 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

6- Clôture d'autorisation de programme/ crédit de paiement existante - Réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin

François DELAUNAY, adjoint aux finances, indique qu'il est nécessaire de clôturer cette autorisation de programme qui avait été mise en place pour les travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin.

Le projet étant désormais achevé et l'ensemble des paiements finalisés, le programme est clôturé pour un montant de 2 122 895 euros dont 20 448 euros ont été engagés en 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin constituait l'un des projets majeurs du mandat. Bien que sa réalisation ait été complexe, les travaux sont désormais achevés, représentant un investissement de plus de 2 millions d'euros.

Alain DENIZOT souhaite remercier et souligner les actions conjointes des services et des élus pour organiser ces travaux en site occupé.

Monsieur le Maire souligne que le déroulement des travaux n'a pas été sans difficulté et que certains problèmes restent encore à résoudre. Il tient toutefois à saluer la réactivité et l'implication des personnels exerçant dans les locaux, qui ont su s'adapter à chaque étape du chantier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les montants de l'autorisation de programme clôturée pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

7- Budget Primitif 2025 – Budget principal

François DELAUNAY, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 6 février dernier et qu'à cette occasion les contextes financier et institutionnel dans lesquels le budget 2025 s'inscrit, ont été présentés.

Ainsi, face aux contraintes imposées aux collectivités, la commune d'Avermes a procédé à un arbitrage rigoureux pour optimiser les crédits disponibles tout en préservant la qualité du service public. Le budget 2025 se caractérise par une gestion stricte des dépenses de fonctionnement, le gel des taux de fiscalité pour préserver le pouvoir d'achat des avermoises et une légère hausse de certains tarifs municipaux décidée en 2024 pour compenser l'inflation qui permettront d'augmenter légèrement les recettes.

Confrontée à la baisse des dotations de l'Etat, au prélèvement Dilico et à la diminution de la Dotation de Solidarité de Moulins Communauté, la commune poursuit la maîtrise de ses dépenses, malgré la hausse inévitable des coûts. Un audit organisationnel a été mené pour identifier les leviers d'optimisation, notamment sur les charges de personnel, tout en maintenant la qualité des services rendus aux administrés. Par précaution, le budget 2025 intègre une réduction prudente de 25 000 euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dont la confirmation reste incertaine.

En matière d'investissement, la commune prévoit de finaliser les projets structurants du mandat tels que la revitalisation du centre-ville, la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la

sécurisation de certains bâtiments publics et sites extérieurs, la plantation d'arbres et d'arbustes, ainsi que l'entretien du patrimoine, du matériel communal, et de la voirie.

La stratégie budgétaire repose sur un investissement réel de 2,6 millions d'euros, tout en maintenant une capacité d'autofinancement suffisante afin de financer les projets en faveur du développement de la commune, garantir le niveau des services publics, contrôler les dépenses de fonctionnement et limiter l'endettement.

L'année 2025, dernier exercice complet du mandat en cours, marque ainsi l'aboutissement des engagements de la majorité élue en 2020, dans une logique de maîtrise budgétaire et de préservation de la capacité d'action de la commune.

François DELAUNAY poursuit avec la présentation des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 5 993 648 euros et l'analyse des recettes de gestion. En matière de fiscalité, en l'absence de données réelles des services fiscaux et au vu de l'inflation, une hypothèse prudente de revalorisation des bases de 1,7 % a été prise en compte. Conformément au vote effectué précédemment, les taux 2025 seront une nouvelle fois maintenus en dessous des taux pratiqués par les communes de même strate et resteront inchangés comme depuis plus de 19 ans.

Par ailleurs, il précise que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'Etat, est estimée 60 000 euros en 2025, contre 83 560 euros en 2024, en raison de l'écroulement des autres composantes de la DGF pour financer l'augmentation des enveloppes de péréquation.

Pour ce qui concerne les autres dotations et subventions, la commune percevra la dotation d'allocation compensatrice liée à la taxe professionnelle pour un montant de 1 378 788 €. En revanche, la commune d'Avermes subit une forte baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire réduite de 50,19 % en 2024, une diminution qui se poursuivra en 2025 en raison des nouveaux critères votés au conseil communautaire.

Enfin, les recettes tarifaires estimées seraient en augmentation, atteignant 278 450 euros. Il est rappelé que la municipalité a voté une légère augmentation pour certains tarifs communaux et a maintenu la gratuité pour l'accès à un certain nombre d'équipements municipaux comme la médiathèque, la salle des sports et la salle des jeunes afin d'en faciliter l'accès à tous.

François DELAUNAY poursuit ensuite avec la présentation des dépenses de fonctionnement et indique que les charges à caractère général sont budgétisées à hauteur de 1 144 898 euros et sont en baisse grâce au fruit du travail mené en préparation budgétaire, mais également en raison de la baisse des tarifs d'énergie de moins 36 % et des nouveaux équipements installés dans les bâtiments communaux pour réduire les consommations énergétiques.

Les charges de personnel sont estimées à 2 998 488 euros pour 2025, en hausse principalement en raison des revalorisations successives du point d'indice décidées par l'État en 2022, 2023 et 2024. Cette progression s'explique également par l'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL, effective en 2025, qui entraîne un surcoût de 45 000 euros pour la commune. Cette hausse des cotisations, appelée à se poursuivre sur quatre ans pour atteindre 12 %, pourrait amener les collectivités à ajuster leur gestion budgétaire, notamment en matière de recrutement ou d'offre de services publics.

Ensuite, il indique que le poste « autres charges de gestion » qui se compose des indemnités des élus, de la contribution au SDE03, de la participation communale au budget annexe d'Isleá et à la Délégation de Service Public (DSP) pour l'accueil de loisirs, et enfin des subventions de fonctionnement versées aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

s'établit à 978 512 euros. Il précise que la commune affecte un budget de 289 000 euros en soutien à la vie associative et au CCAS, dont 190 000 euros de subvention au CCAS couvrant les actions courantes et les dépenses de personnel liées à l'équilibre budgétaire de la résidence autonomie. De plus, environ 99 000 euros sont alloués aux subventions pour les associations, incluant l'association Le Point Commun.

Il explique que les charges financières qui représentent les dépenses liées à la gestion de la dette du budget principal, atteignent 93 500 €. Ceci reflète les faibles taux d'intérêt des emprunts contractés récemment par la commune et inclut les intérêts liés au crédit à court terme d'1 an consacré en début d'année dans l'attente du versement de subventions.

Enfin, les charges exceptionnelles sont en forte diminution compte tenu que l'an passé, il était inscrit une dépense exceptionnelle de 47 000 euros pour le remboursement du filet de sécurité en sus des titres annulés sur exercice antérieur.

En matière d'investissement pour 2024, le budget s'élève à 4 195 589 euros. S'agissant de subventions d'investissement, les dossiers ne sont pas tous finalisés à ce stade du budget et comme tous les ans, la commune recherchera activement des financements pour soutenir les projets d'investissement à engager. Il rappelle que les recettes d'investissement sont assurées principalement par les ressources propres, le produit prévisionnel des cessions, le produit des subventions, les dotations ainsi qu'un recours à l'emprunt afin d'assurer l'équilibre budgétaire qui est conditionné à une hypothèse de 100% de réalisation de l'exercice.

Il précise que le Département soutiendra la fin des travaux inscrits au contrat RCVCB, la réfection de la toiture du groupe scolaire Jean Moulin ainsi que des travaux de voirie. Par ailleurs, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CAF et les fonds européens LEADER contribuent à la réhabilitation de l'ancien presbytère qui deviendra une maison des services aux habitants dénommée le Point Commun.

La baisse du taux du FCTVA a été anticipée avec une recette prévisionnelle ajustée à 264 170 euros. La taxe d'aménagement est estimée quant à elle à 40 000 euros.

L'excédent de fonctionnement capitalisé, évalué à 521 319 euros sera prioritairement mobilisé pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

François DELAUNAY poursuit en expliquant qu'il convient de noter en investissement, en plus des projets cités en début de présentation, la poursuite des projets en cours tels que la ZAC Cœur de Ville, la réparation des toitures de nombreux bâtiments communaux endommagés par les fortes pluies subies en 2024 et la reprise de voiries.

Par ailleurs, la commune souhaite améliorer le cadre de vie et des services à la population et prévoit l'acquisition du parking de Pré Bercy avec un projet d'embellissement intégrant des aménagements végétalisés et des places de stationnement perméables. Des travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments seront également programmés avec la réfection des sols et de la peinture de l'accueil de loisirs, la réparation de la couverture de la piscine, la remise en état de la tribune du stade et de deux courts de tennis, ainsi que le changement de mobilier de la salle des mariages.

Des investissements sont également prévus pour moderniser les outils de travail des services municipaux, avec l'achat d'un nouveau logiciel de gestion du cimetière et de matériel informatique. Les écoles et la crèche seront dotées de nouveaux équipements, incluant le remplacement des sièges auto, d'appareils électroménagers, ainsi que l'acquisition de tapis de motricité, trottinettes, jeux de cour et ordinateurs.

Enfin des investissements en matière de rénovation énergétique sont prévus avec la poursuite du programme de relamping sur les bâtiments communaux, la rénovation de l'éclairage des terrains de tennis et de football et la pose de programmateurs et équipements visant à réduire les consommations d'eau et d'énergie.

Il indique que la collectivité a remboursé 458 000 euros de capital. En 2025, il est inscrit un emprunt d'équilibre de 341 684 euros compte tenu que des dossiers de subventions n'ont pas encore été déposés et que certaines notifications d'attribution de subventions ne sont pas encore reçues des financeurs. Il achève en précisant qu'à ce stade budgétaire cet emprunt n'a pas vocation à être souscrit et qu'il est conditionné comme tous les ans aux réalisations de l'exercice.

Monsieur le Maire remercie François DELAUNAY pour cette présentation et tous ceux qui ont participé à l'élaboration du budget.

Il explique que, comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire en février dernier, les mesures d'austérité confirmées par le Projet de Loi de Finances (PLF) complexifient l'élaboration du budget 2025. Depuis le début de l'année, les annonces gouvernementales s'imposent aux collectivités sans réelle concertation ni contrepartie. On constate que celles-ci doivent, en quelque sorte, compenser les déficits de l'État. La baisse continue des dotations, la mise en place de nouvelles règles et l'augmentation des charges imposées rendent l'équilibre budgétaire toujours plus difficile à atteindre.

À l'échelle locale, l'incertitude pèse également sur les subventions de l'État, de la Région et du Département, qui dépendront désormais de taux variables assortis de plafonds, sans garantie de montant. De plus, la Dotation de Solidarité Communale (DSC) versée par Moulins Communauté a été réduite de moitié en 2024, passant de 100 000 € à 50 000 €, sans compensation immédiate. La commune attend néanmoins une compensation progressive de 35 000 € sur trois ans, correspondant à l'écart avec la DSC cible de 85 000 € définie en 2023.

Toutefois, une gestion rigoureuse ces dernières années, une croissance démographique constante (+150 habitants en quatre ans) et la revalorisation des bases fiscales, sans augmentation des taux d'imposition, assurent des recettes stables. Cette stabilité repose aussi sur une politique stricte et une réflexion globale de l'organisation des services ayant permis de maîtriser les dépenses, malgré la hausse des coûts de l'énergie et des charges de personnel.

Les produits de services progressent légèrement grâce à la revalorisation de certains tarifs qui restent toutefois inférieurs à l'inflation.

En outre, les recettes fiscales basées uniquement sur l'augmentation de 1.7% des bases décidées par l'État ne prennent pas en compte une éventuelle augmentation de l'assiette alors même que le recensement de la population qui s'est déroulé en début d'année 2025 a démontré une augmentation du nombre d'habitants sur la commune.

En matière de fiscalité, en l'absence de données réelles des services fiscaux et au vu de l'inflation, une hypothèse prudente de revalorisation des bases de 1,7 % a été prise en compte. Conformément au vote effectué précédemment, les taux 2025 seront une nouvelle fois maintenus en dessous des taux pratiqués par les communes de même strate et resteront inchangés comme depuis plus de 19 ans.

Mais l'objectif partagé par tous reste le maintien de l'ensemble des services à la population avec notamment une enveloppe allouée aux associations de presque 100 000€ qui reste conséquente pour une commune de notre strate et un soutien pérenne aux budgets annexes (CCAS, Isléa) qui

conservent des participations stables voire légèrement réduites pour le cas d'Isléa, grâce à des recettes supplémentaires issues des locations et des spectacles.

S'agissant des charges de fonctionnement, on travaille en effet sur une réorganisation des services afin de contenir les charges de personnel qui continuent d'augmenter, principalement en raison des revalorisations successives du point d'indice, de la hausse des cotisations patronales et notamment du surcoût de 45 000 € par an lié à l'augmentation de la cotisation CNRACL, équivalent à trois agents à temps plein sur quatre ans. Globalement, le budget de fonctionnement a été baissé grâce à la baisse des coûts énergétiques.

En matière d'investissement, le programme reste ambitieux, avec 2,6 millions d'euros engagés incluant la reprise du parking de Pré Bercy afin de réaliser des travaux de réaménagement de la placette, la perméabilisation des places de stationnement et un nouvel aménagement paysager qui mettra en valeur cette entrée de ville.

La commune poursuit les travaux de rénovation de l'accueil de loisirs, incluant notamment les sols et les peintures, ainsi que la remise en état de plusieurs infrastructures sportives : deux courts de tennis, les tribunes et certains locaux du club de football.

Parallèlement, le programme de relamping se poursuit, avec la modernisation de l'éclairage des terrains de tennis et de football. Il convient également de souligner que la modernisation de l'éclairage public a permis de réaliser d'importantes économies d'énergie, contribuant ainsi à une réduction de la participation financière de la commune auprès du SDE03, grâce à la rénovation d'une grande partie du réseau.

Concernant les emprunts, un prêt à court terme de 600 000 euros sur 1 an a été contracté pour couvrir le paiement des factures concernant les travaux du Point Commun, dans l'attente du versement des subventions. L'emprunt d'équilibre d'environ 340 000 € reste modéré au regard du niveau d'investissement engagé et demeure inférieur à notre seuil d'endettement. Par ailleurs, le remboursement de certains emprunts anciens, notamment celui lié à l'acquisition de la mairie, prévu pour 2025, contribuera à réduire davantage la dette de la commune.

Pour finir, la commune va lancer deux études importantes. La première portera sur un vaste projet de rénovation énergétique d'Isléa, comprenant le remplacement des fauteuils, des menuiseries extérieures, un ravalement de façade et le changement de la chaudière. La seconde concernera l'installation de panneaux photovoltaïques en ombrières, afin de permettre l'autoconsommation d'électricité pour les bâtiments communaux en journée.

Le Maire remercie les services pour le montage de ce budget et les élus qui ont anticipé la nécessité de limiter les demandes budgétaires.

Carine PANDREAU souhaite préciser que les investissements réalisés ces dernières années portent leurs fruits, notamment à travers les économies d'énergie constatées sur les postes d'électricité et de chauffage, visibles dans le budget. Elle rappelle que, malgré un contexte contraint, la commune de 4 200 habitants continue d'offrir un large éventail de services : une crèche de 23 places, une résidence autonomie de 22 logements, une médiathèque, une salle des jeunes, un CCAS soutenu à hauteur de 190 000 € par la commune, dont 60 000 € sont remboursés au titre des frais généraux, une saison culturelle active et une restauration scolaire en régie.

Ceci sera poursuivi avec dans l'avenir, une délocalisation de la salle des jeunes et des bureaux de l'accueil de loisirs dans un local de Pré Bercy mis à disposition par Auvergne Habitat en lien avec l'acquisition du parking de Pré Bercy par la commune.

Elle insiste sur le fait que ces réalisations sont le fruit du travail collectif des agents, des élus et des associations. Certaines associations ont d'ailleurs pris en charge l'entretien des locaux qu'elles utilisent, témoignant de leur engagement dans la vie communale.

Enfin, elle rappelle que le fonds de soutien aux activités périscolaires, mis en place avec la réforme des rythmes scolaires de 2013, va être supprimé dès 2025. Aujourd'hui, seules environ 2 000 communes sur 22 000 ont conservé ces rythmes dont Avermes. Malgré la fin définitive de versement de ce fonds prévu à compter de septembre 2025, la commune continuera de proposer gratuitement les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) aux enfants de nos écoles.

Gilbert LARTIGAU précise voter contre le budget principal en raison d'une subvention accordée pour les travaux de l'église.

Thierry VALLEE tient à expliquer pourquoi l'opposition a choisi de voter en faveur du budget, contrairement à ce qui se fait généralement dans la plupart des communes où les oppositions s'abstiennent, voire votent contre. Il souligne que ce soutien s'explique par l'adhésion aux projets prévus et qu'il serait incohérent de rejeter un budget qui permet précisément leur mise en œuvre.

Le conseil municipal, avec 26 voix pour et 1 voix contre approuve le budget primitif 2025- budget principal.

8- Budget Primitif 2025 – Budget annexe « Isléa »

François DELAUNAY, adjoint aux finances, présente le budget annexe d'Isléa qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 269 330 euros pour la section de fonctionnement et à hauteur de 18 320 euros pour la section d'investissement. Ce budget sera voté par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour 2025, la contribution prévisionnelle de la commune à l'équilibre de ce budget annexe est estimée à 220 330 euros, en baisse compte tenu de la hausse des recettes tirées de la location de la salle et des entrées des spectacles qui se poursuit depuis deux ans. De plus en investissement, il est prévu la vitrification des sols et l'équipement en LED des projecteurs scéniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025- budget annexe Isléa.

9- Budget Primitif 2025 – Budget annexe « Portes d'Avermes »

François DELAUNAY, adjoint aux finances, précise que le budget annexe des Portes d'Avermes comptabilise essentiellement des recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers. Pour 2025, comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025- budget annexe Portes d'Avermes.

10- Subventions 2025

Chantal CHAPOVALOFF, adjointe à la vie associative et à l'animation de la vie locale explique à l'assemblée que toutes les demandes de subvention ont été présentées et discutées au sein de la commission vie associative qui a eu lieu le 22 janvier. Elle rappelle que la vie associative est également importante pour la commune car les associations sont vectrices de lien social et de solidarité, raison pour laquelle il est proposé de maintenir le niveau de subvention avec une enveloppe de 99 975 euros.

Elle ajoute qu'il est également prévu une petite réserve de 6 050 euros pour les demandes exceptionnelles qui auront lieu en cours d'année. Par ailleurs, elle précise que les associations bénéficient à l'année de mise à disposition gratuite de salles mais également d'agents ou de prêt de

matériels pour certains évènements qui sont des aides indirectes mais non négligeables pour les associations. Monsieur le Maire précise que les travaux effectués sur les équipements sportifs sont également un soutien apporté aux associations par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les élus détenteurs d'une responsabilité exécutive au sein des associations ne peuvent participer au vote. Ainsi ne participent pas à celui-ci :

- Kévin BELLIER pour le SCA Foot,
- Cyril JUNEK pour le Point Commun,
- Eliane HUGUET pour le Point Commun,
- Christine PONTA pour l'AVCA,
- Geneviève PETIOT pour l'AVCA,
- Sabrina FAURE-FONTENAY pour l'amicale laïque,
- Nathalie BLANCHARD pour le comité de jumelage

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions figurant dans l'annexe jointe après demande des intéressés et vérification de l'intérêt communal des activités.

11- Acquisition de matériels divers et mobiliers – affectation à l'investissement

François DELAUNAY, adjoint aux finances, rappelle que cette délibération est prise chaque année afin de récupérer la TVA sur certaines dépenses figurant au budget dont le montant est inférieur à 500 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation à la section d'investissement du budget 2025.

12- Cotisation 2025 – IFI03

François DELAUNAY, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal qu'IFI 03 gère depuis janvier 1997 le centre interprofessionnel de formation d'apprentis de l'Allier à Avermes et que la commune est membre fondateur de l'association.

Ainsi, il propose au conseil municipal de verser la cotisation prévue par le règlement intérieur de l'association qui s'élève à 61 euros par apprenti domicilié sur la commune d'Avermes. Cette année, ces derniers sont au nombre de 19 ce qui représente une cotisation de 1 159 euros.

Monsieur le Maire souligne que cet établissement élargit continuellement son offre de formations et accueille un nombre croissant d'apprentis.

Eliane HUGUET ajoute que cette dynamique contribue au maintien des jeunes sur le territoire, rappelant l'importance de l'enseignement supérieur pour l'agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit l'adhésion de la commune d'Avermes au titre de membre fondateur de l'association IFI03 pour l'année 2025, autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire s'y rapportant et dit que la cotisation 2025 est fixée à la somme de 1 159 euros qui sera prélevée sur l'article 6281 du budget communal.

13- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Construction ou gros entretien d'équipements communaux-Groupe scolaire François REVERET

François DELAUNAY, adjoint aux finances, explique que la commune peut prétendre à une subvention pour les travaux de gros entretien du groupe scolaire François Reveret. Ces derniers concernent la réfection des portes de l'école et du restaurant, le relamping aux écoles, ainsi que divers travaux de remise en état du bâtiment et s'élèvent à 23 500 euros.

Ainsi, il est demandé au titre de la DETR une subvention d'un montant de 8 225 euros correspondant à 35% des dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour ces travaux.

14- Demande de subvention auprès du Département de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie

François DELAUNAY, adjoint aux finances, explique que le Département peut soutenir les travaux de voirie à hauteur de 100 000 € HT tous les deux ans. Dans la mesure où la commune prévoit des travaux de réfection de voirie en 2025 et 2026, inscrits dans son plan d'investissement, pour un montant estimé à 140 000 € HT, il est proposé au conseil municipal de solliciter cette aide.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu la réfection de plusieurs chemins en zone rurale, d'aménager la zone de la Rigolée maintenant que tous les terrains ont été acquis, ainsi que d'effectuer diverses reprises de voiries et la pose d'un ralentisseur rue du 11 novembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Département l'Allier au titre du dispositif soutien aux travaux de voirie au taux maximum de 30% et dans le respect des 80% d'aides publiques.

15- Demande de subvention auprès du Département de l'Allier provenant de la répartition du produit des amendes de police

François DELAUNAY, adjoint aux finances explique La commune prévoit plusieurs aménagements pour améliorer la sécurité routière : un plateau ralentisseur avenue du 11 novembre, de la signalisation et des places de stationnement autour de la mairie et du Point Commun, ainsi que la végétalisation et la création de places perméables sur le futur parking de Pré Bercy. Le coût total des travaux s'élève à 119 106,50 € HT. Une aide départementale est sollicitée via le fonds issu des amendes de police, avec un montant éligible plafonné et ajusté selon les demandes des communes de moins de 10 000 habitants.

Monsieur le Maire précise que cette répartition provient du produit des infractions au Code de la route. Une part de ces amendes est reversée par l'État aux Départements, qui la redistribuent ensuite aux communes de moins de 10 000 habitants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de l'Allier, la subvention à laquelle la commune peut prétendre, et de signer tout document à cet effet.

16- Demande de subvention auprès de la Région AuRA au titre du dispositif de soutien aux travaux de rénovation des équipements sportifs destinés à la pratique du football ou du tennis

François DELAUNAY, adjoint aux finances, explique que la commune prévoit des travaux pour améliorer ses équipements sportifs. Ces derniers concernent la rénovation de l'éclairage des terrains

de tennis et de foot, la réparation de la tribune, la modernisation de l'arrosage automatique, la remise en état de deux courts en béton poreux, la pose de lisses le long des terrains, et divers travaux sur les terrains de football (décompactage, regarnissage, etc.). Ces interventions visent à améliorer la sécurité, l'efficacité énergétique et les conditions de pratique des activités sportives. La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut soutenir financièrement ces travaux dont le coût total est estimé à 75 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes (AuRA) au titre du dispositif de soutien aux travaux d'infrastructures des équipements sportifs destinés à la pratique du football ou du tennis au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques et à signer tout document à cet effet.

17- Etude d'optimisation énergétique et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle de spectacles Isléa – Actualisation de la demande de subvention au titre du LEADER

François DELAUNAY, adjoint aux finances, informe que la commune prévoit de lancer une étude pour améliorer la performance énergétique de la salle de spectacles Isléa, tout en modernisant ce lieu culturel important pour le territoire. Il indique qu'une demande de subvention a bien été déposée auprès du programme LEADER, mais qu'aucune démarche n'a finalement été engagée auprès du Département. Il est donc nécessaire de mettre à jour le plan de financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier le dossier de demande de subvention au titre du FEADER-LEADER 2023/2027 en soutien à ce projet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

URBANISME

18- Avis du conseil municipal sur les demandes de permis de construire déposées par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et d'ombrières, d'une puissance envisagée de 12Mwc au lieu-dit « Les Petits Vernats »

Monsieur le Maire explique que le projet est actuellement en cours d'instruction et que l'enquête publique s'achèvera le 14 mars. D'après le registre en ligne mis à disposition par la Préfecture, les retours sont globalement favorables.

En 2023, la société PHOTOSOL a déposé deux permis : l'un pour une centrale photovoltaïque sur environ 8,7 hectares avec une puissance de 12 MWc, et l'autre pour des ombrières couvrant 2,9 hectares, représentant 1,8 MWc. L'ensemble du projet comprendrait environ 25 000 panneaux solaires installés sur 600 tables, avec une hauteur maximale de 3,5 mètres.

Les dossiers ont été instruits par la DDT et la DREAL, et l'enquête publique a débuté en février. Lors de l'échange avec le commissaire enquêteur, quatre contributions avaient été enregistrées : trois favorables, et une exprimant des inquiétudes liées à la proximité du projet, sans pour autant être défavorable. Cette enquête a pour but de s'assurer que l'installation ne présente pas de gêne majeure pour les habitants, notamment les riverains situés à une distance raisonnable dans une zone industrielle. Sur le plan environnemental, le projet a été ajusté pour réduire son emprise d'environ 12 hectares, en raison de la présence d'une zone humide. En outre, la hauteur a également été réduite et ce projet sera donc quasi invisible avec 1 hectare de plantation d'arbres et la pose d'une haie sur la totalité du périmètre.

Le conseil municipal est tenu de donner un avis sur les 2 permis soit pendant l'enquête publique soit quinze jours après la fin de l'enquête. Thierry DEGRANGES précise qu'il va intervenir sur ce dossier à titre professionnel et demande à ne pas prendre part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de donner un avis favorable sur les demandes de permis de construire déposées par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et d'ombrières, d'une puissance envisagée de 12Mwc au lieu-dit « Les Petits Vernats ».

19- Cession à la SCI ACG JACQUET des parcelles AC 143, AC 372 et AC 375 sises « Les Biomonts »

Pascal MARIDET, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, informe que l'auto-école GARIBALDI souhaite acquérir plusieurs parcelles situées au lieu-dit les Biomonts. La surface concernée est d'environ 17 564 m², au tarif de 8,5402 euros le mètre carré, soit un montant total de 150 000 euros. Monsieur le Maire précise que cette acquisition prévoit l'aménagement d'une partie du terrain en pistes et en centre de formation, tandis que le reste sera réservé au passage des examens CACES. Le prix a été fixé de manière forfaitaire. Cette vente constitue une recette significative pour la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de céder les parcelles AC 143, AC 372 et AC 375 d'une superficie de 17 564 m² environ, situées « Les Biomonts » à la SCI ACG JACQUET en incluant une clause de substitution d'acquéreur, de dire que le prix, s'entendant TVA sur marge, est de 8,5402 € par mètre carré soit un total de 150 000 € et de désigner Monsieur le Maire ou son représentant afin de signer tous documents à venir.

20- Cession à la SCI LA NOUE d'une partie de la parcelle AC 349 sise « Les Condriaux – Chemin des Fortunes »

Pascal MARIDET, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, indique qu'il s'agit de la vente d'un terrain d'une superficie de 2 800 m², situé au lieu-dit Les Condriaux, Chemin des Fortunes. L'acquéreur est un maçon souhaitant y établir son activité. Le prix de vente a été fixé à 13 euros le mètre carré, soit un montant total de 36 400 euros. Monsieur le Maire précise que le projet est déjà abouti et que l'installation sur la commune est prévue dès que possible.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de céder une partie de la parcelle AC 349 d'une superficie de 2 800 m² environ située « Les Condriaux – Chemin des Fortunes » à la SCI LA NOUE, de dire que le prix, s'entendant TVA sur marge, est de 13,00 € par mètre carré soit un total de 36 400 € environ et de désigner Monsieur le Maire ou son représentant afin de signer tous documents à venir.

PERSONNEL

21- Convention de mise à disposition d'un agent du CCAS à la commune d'Avermes

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 19 septembre dernier avait approuvé la mise à disposition d'un agent administratif du CCAS pour exercer, à hauteur de 20 % de son temps, des fonctions de gestionnaire des ressources humaines à compter du 1er octobre 2024.

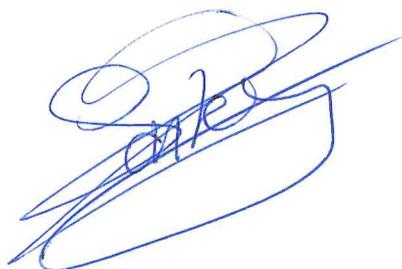
Le CCAS propose désormais de mettre cet agent à disposition de la commune pour exercer des fonctions d'assistante administrative au sein des services municipaux, à hauteur de 50 % de son temps de travail. Une convention, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2025, sera établie entre la commune et le CCAS afin d'encadrer cette mise à disposition, notamment sur les plans statutaire et financier.

L'agent reste administrativement rattaché au CCAS, qui assure la gestion de sa situation (discipline, congés, temps partiel, formations, etc.). Eliane HUGUET précise que si la délibération est sur table aujourd'hui c'est pour que la convention puisse être effective à compter du 1^{er} avril et elle ajoute que le CST a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de cet agent administratif du CCAS et autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition et toutes pièces afférentes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

**La secrétaire de séance,
Sabrina FAURE-FONTENAY**



**Le Maire
Jean-Luc ALBOUY**

